

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 11 MARS 2025

**Délibération n°2025.03.030.B**

**Parc tertiaire du Grand Girac Krysalide Plot n°1 - Convention d'occupation précaire avec la société DIADES MARINE – avenant n°2**

**LE ONZE MARS DEUX MILLE VINGT CINQ à 17 h 30**, les membres du Bureau communautaire se sont réunis Salle Monarque - Krysalide 70 rue Jean Doucet à Saint-Michel suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

**Date d'envoi de la convocation** : 05 mars 2025

**Secrétaire de Séance**: Michel BUISSON

Membres en exercice: **26**  
Nombre de présents: **21**  
Nombre de pouvoirs: **0**  
Nombre d'excusés: **5**

**Membres présents** :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Monique CHIRON, Gérard DESAPHY, Jean-Jacques FOURNIE, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gérard ROY, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

**Excusé(s)**:

Gérard DEZIER, François ELIE, Maud FOURRIER, Jean REVEREAULT, Philippe VERGNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250311-2025\_03\_30B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/03/2025  
Publication : 19/03/2025

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 MARS 2025**

**DÉLIBÉRATION  
N°2025.03.030.B**

Rapporteur : Monsieur ROY

**PARC TERTIAIRE DU GRAND GIRAC KRYSALIDE PLOT N°1 - CONVENTION  
D'OCCUPATION PRECAIRE AVEC LA SOCIETE DIADES MARINE – AVENANT N°2**

**PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"**

Pilier : UN TERRITOIRE QUI CREE DES EMPLOIS

Ambition : SE DÉVELOPPER DURABLEMENT

Enjeux : [30101 -3) POLITIQUE FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE]

**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17

Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 9 : infrastructures et industrialisation socio-économique durable

Dans le cadre d'une convention d'occupation précaire, la société DIADES MARINE, dont le siège social est situé au 70 Rue Jean Doucet 16470 Saint-Michel, occupe des locaux du plot 1 situé sur le site du parc tertiaire Krysalide à Grand Girac depuis le 29 septembre 2016.

Par décision n°163 du 7 juin 2024, un avenant n°1 à la convention d'occupation précaire a été approuvé pour la prolonger d'une année à compter du 15 mars 2024.

La société a fait une nouvelle demande de prolongation pour une année supplémentaire.

Il convient d'approuver la passation d'un avenant n°2 dont l'objet est la prolongation d'une année supplémentaire, soit du 15 mars 2025 au 14 mars 2026.

**Je vous propose donc :**

**D'APPROUVER** un avenant n°2 à la convention d'occupation précaire pour la location de locaux du plot n°1 à Krysalide sur le site de Grand Girac avec la société DIADES MARINE, dont le siège social est situé 70 Rue Jean Doucet 16470 Saint-Michel, dont l'objet est la prolongation d'une année supplémentaire, soit du 15 mars 2025 au 14 mars 2026.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250311-2025\_03\_30B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/03/2025

Publication : 19/03/2025

**D'AUTORISER** Monsieur le président ou toute personne habilitée à signer les documents à intervenir.

**D'IMPUTER** la recette au budget principal

<b>Pour : 21</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b> <b>Non votant : 0</b>	<b>APRES EN AVOIR DELIBERE</b> <b>LE BUREAU COMMUNAUTAIRE</b> <b>A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES</b> <b>ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</b>
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250311-2025\_03\_30B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/03/2025  
Publication : 19/03/2025

---

**CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE  
PARC TERTIAIRE DU GRAND GIRAC A SAINT-MICHEL - SITE DE KRYSALIDE  
PLOT N°1 - REZ-DE-CHAUSSEE  
AVENANT N°2**

---

**Entre les soussignés :**

La Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême dont le siège social est situé au 25 boulevard Besson Bey 16000 Angoulême, représentée par son Président, dûment habilité,

Ci-après dénommé « le bailleur » d'une part;

**Et**

La société DIADES MARINE SAS dont le siège social est situé au 70 Rue Jean Doucet 16470 Saint-Michel, enregistrée sous le numéro SIREN 537 614 125, représentée par Monsieur Olivier LACROUTS, agissant en qualité de Président,

Ci-après dénommée « l'occupant », d'autre part,

**Préambule**

Une convention d'occupation précaire a été signée pour une période trois ans à compter du 15 mars 2021 avec la société DIADES MARINE pour la mise à disposition du rez-de-chaussée du plot 1 sur le site de Krysalide, sur la commune de Saint-Michel.

Un avenant n°1 a prolongé la mise à disposition jusqu'au 14 mars 2025.

La société DIADES MARINE souhaite une nouvelle prolongation pour une année supplémentaire.

**Article 1 - Modification de l'article 2 - durée**

La convention d'occupation précaire est prolongée d'un an à compter du 15 mars 2025, soit jusqu'au 14 mars 2026.

Tous les autres articles de la convention initiale et de l'avenant précédent restent inchangés et applicables.

*Fait en deux exemplaires originaux,  
A Angoulême, le*

<i>Pour la société DIADES MARINES</i>	<i>Pour GrandAngoulême P/le Président, le Vice-Président,</i>  <i>Gérard Roy</i>
---------------------------------------	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250311-2025\_03\_30B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/03/2025

Publication : 19/03/2025